

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 19 décembre 2019, à 18 : 45 heures, à laquelle sont présents :

Présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Absent :	M.	Jacques Desbois, conseiller
----------	----	-----------------------------

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2019-12-225 **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire Roberto Blondin dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe tel que prévu à l'article 176.2.2 du code municipal du Québec.

2019-12-226 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-351 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020**

Avis de motion est donné par Patrick Lebreux, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2019-351 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la Municipalité et il présente également le projet de règlement numéro 2019-351.

2019-12-227 **PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune assistance.

2019-12-228 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 14 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »